

**Délibération CA 2023 / 06 / 06 – 20**

Point 19 de l'Ordre du Jour :

**AJOUTS et MODIFICATIONS du CADRAGE OPÉRATIONNEL et TECHNIQUE, DOCUMENT GLOBAL**

*Documents transmis aux Administrateurs*

**ANNEXES 10.1 à 10.4**

- a. Parcours de personnalisation *Professorat des Ecoles* en licence
- b. Parcours de personnalisation *Etudiants Sportifs de Haut Niveau* en licence
- c. Parcours *Accès Santé* en licence

**Annexe 9.1** : Cadrage opérationnel et technique de l'Offre de formation L-LP-M - Rentrée 2024

**Annexe 9.2** : CADRAGE OPERATIONNEL et TECHNIQUE - ajouts et modifications

**Annexe 9.3** : Parcours Etablissement ESHN - ETUDIANTS SPORTIFS de HAUT NIVEAU

**Annexe 9.4** : Annexe PASS-LAS - Rentrée 2024

**Exposé :**

- L'accréditation prend en compte le contexte de l'Établissement :
  - *contexte externe* : l'offre de formation 2024-2028 de l'Établissement doit être cohérente avec les axes politiques ministériels et déployer une approche compétences. Elle doit lisible pour les étudiants et les futurs étudiants (intitulés, notamment) ;
  - *contexte interne* : l'offre de formation doit être opérationnelle et soutenable au sens large (soutenabilité financière, capacité de l'établissement à s'autoévaluer en permanence, l'activité de formation doit pouvoir être mise en œuvre dans de bonnes conditions).
  
- L'accréditation fait suite à une évaluation nationale, dont l'auto-évaluation est un élément constitutif. L'auto-évaluation ne s'articule plus sur des champs disciplinaires mais s'envisage au niveau de l'Établissement. La préparation de l'accréditation repose sur les lignes directrices du 6 juillet 2021 (« Accréditation 2024-2028 : une opportunité pour penser l'université de demain »), notamment :
  - personnalisation des formations, des parcours "oui si" pour soutenir les plus fragiles dans le cadre des axes prioritaires de l'établissement,
  - poursuite de la transformation de la pédagogie universitaire, notamment l' "apprendre à travailler autrement",
  - ouverture plus large des formations à la formation professionnelle ;
  - internationalisation des formations (et plurilinguisme) ;
  - auxquelles s'ajoutent une attention particulière apportée aux objectifs *de développement durable et aux compétences transversales*.

Elle s'appuie également sur une commission du conseil de la formation créée spécifiquement.

Pour une démarche coordonnée, la préparation de la demande d'accréditation repose sur un « cadrage opérationnel et technique », guide interne complémentaire de la lettre de cadrage politique du 6 juillet 2021 et des principes qu'elle affirme.

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine **approuvent** les ajouts et modifications du cadrage opérationnel et technique de la prochaine offre de formation.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Nombre de votants	<b>21</b>
<i>Présents</i>	15
<i>Représentés</i>	6
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de VOTES POUR</b>	<b>20</b>
<b>Nombre de VOTES CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>1</b>

Fait le 7 juin 2023



Hélène BOULANGER  
Présidente

• Transmis au Recteur Chancelier le 8 JUIN 2023